

MARIAGE

entre

Drevet
Jean-Baptiste
et
Réocreux
Chérie

A REMPLIR POUR CHAQUE MARIAGE:

Avis du présent mariage a été donné
à M. le Procureur de la République,
le 14 août 1919.

A REMPLIR SI L'UN DES ÉPOUX OU TOUTS LES DEUX
SONT NÉS DANS LA COMMUNE:

Mention du présent mariage a été faite
en marge des actes de naissance des
époux, le 14 août 1919.

Le quatorze août mil neuf cent dix-neuf,
à trois heures du soir devant Nous Jean Moumier
remplissant les fonctions d'
Officier de l'état civil de la commune de la Ricamarie
ont comparu publiquement, en la maison commune:
Jean Baptiste Drevet
profession mineur
né à la Ricamarie (Loire)
le dix-huit mil huit cent quatre-vingt-quatorze
demeurant à la Ricamarie, lieu du Moulin, maison commune de
dile majeure de Jean Baptiste Pascal Drevet
décédé et de Claudine Colin, sa veuve,
sans profession, domiciliée à la
Ricamarie, présente et consentante

futur époux, d'une part;

Et Chérie Réocreux
ménagère

née à la Ricamarie (Loire)
le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-troize
demeurant à la Ricamarie, lieu du Brûlé, maison
de l'abbat
dile majeure de Pierre Claude Réocreux,
mineur domicilié à la Ricamarie
présent et consentant et de Catherine
Rulière, sa épouse décédée

future épouse, d'autre part.

Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de
contrat de mariage



(1) Blanc réservé pour les légitimations
d'enfants naturels.

Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre
vouloir se prendre pour époux, et Nous avons prononcé, au nom de la loi, que
Jean Baptiste Réocreux
Drevet
Chérie Réocreux
sont unis par le mariage.

(1)

Dont acte en présence de Jean Baptiste Drevet, marié
aux retraites de mines au Brûlé, maison
de l'abbat, oncle de l'époux; Chérie
Rulière, épouse Richard, quarante-trois ans,
sans profession, domiciliée à Saint-Étienne, lieu
du Roux, marraine de l'épouse; Alexandre
Gautier, trente-cinq ans, secrétaire de la
Mairie, 1, place Raspail; Jacques Guillemin,
trente-sept ans, employé, rue Gambetta
n° 70, Les deux derniers témoins ainsi que le
premier domiciliés à la Ricamarie

Lecture faite, les époux et les témoins ont signé avec Nous Jean Moumier,
conseiller municipal faisant fonctions de Maire de
la Ricamarie, celui-ci absent, les Adjoints et conseillers
municipaux sans l'ordre du tableau empêchés

Les Pères, Mères, Tuteurs ou autres parties
autorisant le mariage.

Les Témoins,

Les Époux,

L'Officier de l'état civil,

Drevet
Réocreux

Régis
Rulière

Chérie
Réocreux

J. Moumier

Rauzy

Donato